Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTEMPÉRIES EXCEPTIONNELLES DE LUNDI APRÈS-MIDI :

Le Conseil d'Etat exprime son soutien aux personnes touchées

Suite aux fortes intempéries qui se sont abattues sur une partie de la Suisse romande hier, le Conseil d'Etat tient à exprimer son soutien à tous celles et ceux qui ont été frappés par ces éléments d'une violence exceptionnelle. Il est en particulier attentif à la situation du vignoble qui a subi des dégâts considérables en pleine période de maturation.

Le Conseil d'Etat fait part de sa préoccupation suite aux violentes averses de grêle qui ont causé hier après-midi des dégâts importants dans le bassin lémanique et presque entièrement détruit certaines parties du vignoble de Lavaux et du Chablais. Les services de l'Etat sont en contact notamment avec les vignerons et agriculteurs ayant subi des dommages et procèdent actuellement à une évaluation plus précise des conséquences et de l'ampleur des dégâts subis.

Sur la base des informations dont il disposera, le Conseil d'Etat examinera les mesures à prendre pour limiter les conséquences de cet événement météorologique exceptionnel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juillet 2005

DIRE, Vincent Grandjean, chancelier, Chancellerie d'état, 021 316 40 42 DEC, Vincent Hort, secrétaire général, Département de l'économie, 021 316 60 05, 079 276 84 48